

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du Master Gestion des territoires et développement local, pour l'année universitaire 2020/2021, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 et délivrance de la Maîtrise

<u>Président du jury</u>	HAY Julien	MCF
<u>Membres titulaires</u>	CHARLES Erwan	MCF
	LE PRINCE Matthieu	Pr
	SAUVIN Thierry	MCF
<u>Membres suppléants</u>	BOILLET Nicolas	MCF
	CORRE Jean-Paul	Professionnel
	KELLER Gwen-Eric	PAST

**Semestres 9 et 10 - Parcours Management et ingénierie du développement
des territoires et délivrance du Master**

<u>Président du jury</u>	CHARLES Erwan	MCF
<u>Membres titulaires</u>	HAY Julien	MCF
	KELLER Gwen-Eric	PAST
	LE PRINCE Matthieu	Pr
<u>Membres suppléants</u>	CHARBONNIER Laurent	Professionnel
	CHARLES Kevin	MCF
	SAUVIN Thierry	MCF

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 20 novembre 2020
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

